



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	20

Vote		
A la Majorité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 7		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le : 16/12/2025

Et

Publication du : 16/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. LINARD Alain à M. SIMON Patrice, Mme LECONTE Catherine à Mme BELLOT Elisabeth, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey.

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absent : M. MAHÉ Bernard,

A été nommé secrétaire : M. MICHELAT Jean-François.

2025-095 – AUTORISATION ENGAGEMENT ET LIQUIDATION DES DÉPENSES INVESTISSEMENT - AVANT VOTE DU BUDGET 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitif et supplémentaire 2026,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2026, dans la limite de 983 875,00 €, correspondant au quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires,
- **D'inscrire** ces crédits aux budgets primitif ou supplémentaire de l'exercice 2026.

Dépenses prévisibles			
Chapitre	Article	Objet	Montant
20	2051	Logiciels & licences informatiques pour tous services communaux	2 000 €
	2051	Logiciels & licences informatiques pour écoles	2 000 €
21	2111	Réserve foncière	80 000 €
	2112	Réserve foncière	20 000 €
	2121	Plantations annuelles	5 000 €
	21314	Extension salle de boxe	455 000 €
	21318	Aménagements divers tous bâtiments	5 000 €
	2152	Signalétique verticale et plaques de rue	6 000 €
	2152	Mobilier urbain	5 000 €
	21534	Raccordement et renforcement réseau électrique	10 000 €
	21568	Défense incendie	10 000 €
	21568	Extincteurs tous bâtiments	6 000 €
	2158	Équipements de protection individuelle pour tous services communaux	5 000 €
	2158	Matériels techniques divers pour tous services communaux	20 000 €
	21828	Matériel de transport	20 000 €
	21831	Matériels informatiques divers pour écoles	5 000 €
	21838	Matériels informatiques divers pour tous services communaux	12 000 €
	21841	Mobiliers divers pour écoles	3 000 €
	21848	Mobiliers divers pour tous services communaux	5 000 €
	2185	Équipements de téléphonie pour tous services communaux	1 000 €

	2188	Défibrillateurs tous bâtiments	500 €
	2188	Equipements divers tous bâtiments	2 000 €
	2188	Vidéo-protection	20 000 €
	2188	Equipements divers pour évènementiel	4 500 €
	2188	Équipements divers pour tous services communaux	11 000 €
	2188	Équipements divers pour écoles	3 000 €
	2188	Équipements divers mis à disposition aux associations	10 000 €
	TOTAL		728 000 €

Adopté à la Majorité

- Votants : 27
- Votes POUR : 20
- Votes CONTRE : 0
- Votes ABSTENTIONS : 7 : (M. COULON, Mme PASQUET, M. DUPORT, M. MICHELAT, Mme GANNAT, Mme DESCHAMPS, Mme ADRIEN-CAMUS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Jean-François MICHELAT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 045-214503385-20251216-2025_095-DE